



FONCTION PUBLIQUE

UNION INTERFÉDÉRALE
DES AGENTS DE LA
FONCTION PUBLIQUE
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

contact@fo-fonctionnaires.fr



COMPTE RENDU

Paris, le 30 novembre 2022

Audience bilatérale avec le cabinet de la Première ministre

A sa demande, une délégation de FO Fonction publique a été reçue le mardi 29 novembre 2022 par 3 conseillers de la Première ministre.

M. Philippe Lonné, Chef de pôle, conseiller budget, fonction publique et réforme de l'État, Mme Caroline Lemasson-Gerner conseillère technique fonction publique, réforme de l'État, et M. Gwénaél Frontin, conseiller chargé des relations sociales.

Cette première prise de contacts aura permis d'aborder les sujets des rémunérations, des carrières, de l'action sociale, des retraites, des élections professionnelles et de l'organisation des services publics.

Concernant les rémunérations, nous avons rappelé notre revendication d'augmentation immédiate du point d'indice et relevé l'insuffisance des 3,5% survenue le 1er juillet dernier dans un contexte d'inflation qui se poursuit avec confirmation au 30 novembre d'un taux d'inflation de 6,2 % en année glissante.

De plus, nous avons indiqué que, contrairement à la communication gouvernementale, ce n'est pas le bas de la fiche de paye qui a été revalorisé de 3,5 % mais seulement le traitement indiciaire. L'inflation est donc loin d'être compensée, il y a urgence à revaloriser le point a minima à hauteur de l'inflation.

Nous avons aussi indiqué notre opposition à une nouvelle revalorisation de l'indice minimum de traitement si le SMIC devait être réévalué au 1er janvier prochain, ce qui semble inéluctable. Pour FO Fonction publique, seule l'augmentation de la valeur du point d'indice permettra à chacun de supporter une nouvelle hausse de l'inflation. Les conseillers semblent avoir conscience des problèmes de pouvoir d'achat mais n'ont pas pris position à ce stade.

Concernant les carrières, les conseillers affichent une volonté d'une négociation dès début 2023. Nous avons précisé être ouverts à une véritable négociation redonnant de l'amplitude à la grille indiciaire (C, B et A), supprimant le tassement inacceptable de celle-ci (le 1er grade de la catégorie C en est la triste illustration) et offrant enfin de l'attractivité à l'emploi public. Il a été indiqué que la philosophie de la récente grille des Administrateurs de l'État pourrait inspirer la réforme.

Pour FO, 2 points restent essentiels, maintenir un principe de carrière et avoir une distribution de points conséquente sans allongement de carrière. En résumé : pas de PPCR bis. Pour FO, il est important de maintenir une cohérence des rémunérations par catégorie et éviter de voir se développer des grilles métiers qui enlèvent toute cohérence au triptyque : diplôme, catégorie et grille.

Nous avons également renouvelé notre revendication de la généralisation des avancées du Ségur de la santé à tous les corps et cadres d'emploi exerçant des missions de santé, sociales et médico-sociales et ce quels que soient l'employeur et le lieu d'exercice de la mission. Les conseillers sont conscients du problème et des inégalités engendrées mais aucune proposition pour l'instant.

Concernant l'action sociale, nous avons insisté sur l'importance de développer l'offre de logements pour les agents publics, les places en crèche et la restauration collective notamment. Ce point intéresse particulièrement nos interlocuteurs.

Concernant la réforme des retraites, tout en rappelant notre opposition à toute réforme paramétrique (recul de l'âge de départ et augmentation de la durée de cotisation), nous avons rappelé la situation des fonctionnaires dont le taux de remplacement baisse régulièrement en raison de politiques salariales qui ont privilégié l'indemnitaire au détriment de l'indiciaire, les primes n'étant pas prises en compte pour le calcul de la pension. Les conseillers ont rappelé que la négociation sur les carrières pourrait remettre en lumière le transfert primes-points.

Concernant les élections professionnelles, nous avons exprimé notre profond mécontentement sur ce futur scrutin. Tant sur la généralisation du vote électronique, sur l'absence de bilan des élections précédentes, sur les nouvelles instances, que sur les refus d'extraction de fichiers pour le suivi des votants, le gouvernement fait tout pour que ces élections soient complexes et rebutent les agents. Le tout sans oublier les opérateurs privés qui gèrent le vote et donnent des consignes aux ministères et établissements.

Les conseillers sont conscients du problème et, avec les ministères, ont convoqué les opérateurs pour recadrer l'ensemble. Comme nous l'avons indiqué, il est hélas trop tard pour ces élections. Pour la fonction publique territoriale, nous avons demandé que soit réintroduite dans les textes l'obligation d'un deuxième tour s'il n'y a pas 50 % d'électeurs. Cette disposition a déjà existé dans la FPT, elle imposait aux collectivités beaucoup plus de rigueur dans l'organisation des élections. La conseillère s'est interrogée sur le fait de réinternaliser le vote pour les prochaines élections. FO Fonction publique a déclaré y être favorable.

Concernant l'organisation des services et l'avenir de la Fonction publique, nous avons réitéré notre opposition à tout conseil national de la refondation ou autres instances informelles. A l'heure où le Président de la République a indiqué à la presse sa volonté d'une nouvelle décentralisation, il est urgent pour FO de relancer le Conseil national des Services Publics. Nos interlocuteurs ne connaissaient pas cette instance et vont s'informer sur une possible relance de celle-ci.

Nous avons insisté ensuite sur certains points par versant.

Concernant l'État, nous avons insisté sur le fait de revoir la situation des AESH et de leur apporter enfin un vrai statut, une vraie carrière et revaloriser leur salaire. De-même, nous avons insisté sur les spécificités de l'outre-mer notamment en matière d'action sociale et d'effectifs.

Nous avons bien évidemment pendant notre rencontre évoqué les points de crispation sur la situation de l'hôpital et du secteur médico-social, et notamment des conditions de travail. Nous avons une fois de plus porté une de nos revendications du Ségur sur la nécessité de mettre en place des ratios soignants-soignés, qui permettront de redonner aux agents hospitaliers de meilleures perspectives quant à leur condition d'exercice et redonner du sens aux soins. La situation particulière de Mayotte a été également abordée.

Pour la fonction publique territoriale, plusieurs sujets ont été développés.

Nous sommes revenus sur l'impérieuse nécessité d'un rattrapage du point d'indice car 70 % des agents sont de la catégorie C. Nous sommes revenus sur la transposition du Ségur, nous avons démontré, au travers de plusieurs exemples, l'incohérence des textes qui crée des incompréhensions auprès des agents qui exercent des missions identiques prévues dans leurs fiches de poste et ne perçoivent pas le CTI car ils ne sont pas dans le cadre d'emploi prévu par la réglementation. Les agents vivent cette situation comme une injustice.

Nous avons demandé la réévaluation des indemnités d'heures de nuit, de dimanches et jours fériés.

Nous avons également évoqué la situation des agents à temps non complet dans la FPT. Certains bénéficient d'heures complémentaires, qui ne sont pas soumises à cotisations retraites, toutefois leurs congés sont calculés sur la quotité de temps pour laquelle ils ont été recrutés et non sur le temps de travail effectif.

Dans le cadre de la mise en œuvre des 1 607 heures, nous avons constaté que le taux de pénibilité pour un même secteur était différent d'une collectivité à une autre, nous avons insisté pour qu'il y ait une harmonisation de ceux-ci.

Enfin nous avons demandé l'ouverture de négociation pour les personnels qui travaillent dans les écoles sur les conditions de travail, les effectifs et la carrière.